

## Informations utiles pour votre nouvelle adresse

Une réunion publique d'information s'est tenue le 22 mai 2017 à la salle de motricité de l'école. Voici quelques précisions et les démarches à effectuer. Toutes ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la commune.

### Dénomination des rues

Une délibération du Conseil Municipal a été prise le 20 juin 2017 afin d'officialiser les noms des routes et chemins.

### La pose des mâts et plaques de rues

Elle a été réalisée par la société GIROD Signaux.

### La pose des numéros de maisons

Chaque numéro a été posé par notre prestataire du Bureau d'Études ENVERGURE, M. Gilles ANTOINE. La numérotation est métrique dans le sens croissant à partir du départ de la voie ; les numéros pairs sont à droite et les impairs à gauche.

En cas de nécessité de renouvellement, une seconde plaque vous sera facturée.

### Votre nouvelle adresse :

Ligne 1 : **Prénom et NOM**  
Ligne 2 : **N° et nom de voie**  
Ligne 3 : Nom de votre lieu-dit (facultatif)  
Ligne 4 : **73610 ATTIGNAT ONCIN**

### Modification des adresses auprès des services publics

La Mairie accomplit pour vous un certain nombre de démarches dont vous n'aurez pas à vous soucier. Elle va ainsi transmettre toutes les nouvelles adresses aux services publics suivants :

La Poste	Le SIAEP (Syndicat des Eaux du Thiers)
L'administration fiscale	Le SAMU
Le Cadastre	Le SDIS (Sapeurs-Pompiers)
France Telecom	L'INSEE
ENEDIS (ex ERDF)	L'IGN

Services GPS (*Merci de noter que la mise à jour effective des GPS ne sera pas réalisée avant quelques mois*)

## Les autres modifications d'adresse

Attention, il ne s'agit pas d'un changement d'adresse puisque vous ne déménagez pas, mais d'une "modification administrative" d'adresse.

Pour certains services, cette modification est possible en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr).

Voici une liste non exhaustive de services à prévenir :

Votre banque	Votre prestataire internet et téléphone
Votre assureur (voiture et maison...)	Le garage qui s'occupe de votre voiture
Vos employeurs	Vos amis
Votre (ou vos) caisse(s) de retraite	Les associations dont vous faites partie
L'URSSAF pour ceux qui sont concernés	Vos abonnements (journaux, magazines...)
La Sécurité Sociale et votre mutuelle	Vos prestataires internet de livraison
Les écoles de vos enfants	

De façon générale, si vous recevez un courrier à votre "ancienne" adresse, renvoyez un courrier pour signaler le changement.

La poste met à votre disposition des cartes "changement d'adresse" pour informer vos proches et vos contacts de votre nouvelle adresse. L'affranchissement est gratuit pour ces cartes qui seront aussi disponibles en mairie.

Certaines organisations vous demanderont un justificatif (attestation d'adresse). Vous le recevrez prochainement par courrier postal.

### **Pour vos papiers, soyez rassurés !**

La modification d'adresse sur vos documents administratifs (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) est possible, mais n'est pas obligatoire.

### **Seul le certificat d'immatriculation CARTE GRISE de votre véhicule doit être mis à jour dans le délai d'un mois.**

La démarche sera GRATUITE si vous disposez d'une plaque d'immatriculation récente de type AB 123 CD. Après avoir rempli le Cerfa n°13750\*05 (téléchargeable sur internet) auquel vous devrez joindre les pièces demandées, vous recevrez de la Préfecture une étiquette autocollante à apposer sur l'ancienne adresse de votre carte grise. Démarche également possible en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Si vous disposez d'un ancien modèle (plaque se terminant par « 73 »), un nouveau numéro d'immatriculation vous sera attribué, ce qui entraînera l'émission d'une nouvelle carte grise et la pose de plaques d'immatriculation chez votre garagiste.

### **Assistance administrative**

Afin de faciliter les démarches administratives pour les personnes qui souhaitent être aidées et/ou qui ne possèdent pas d'accès internet, la Mairie propose une assistance administrative.

Une permanence en Bibliothèque sera assurée le **MARDI matin de 9h30 à 11h30** sur R.D.V (à prendre en Mairie 04 79 36 07 69 avant le vendredi pour la semaine suivante)